



Vais perdre mon titre de sejour si pars vivre a l'etranger un an

Par **chiraz**, le **21/12/2014** à **22:28**

Bonsoir

voila je suis marocaine avec une carte de resident de 10 ans j'aimerais savoir ai je le droit de resider dans un pays non europeen sans perdre ma carte de sejour et les demarches a faire ici en France?

Merci pour votre aide

Bien cordialement

[smile4]

Par **citoyenalpha**, le **04/01/2015** à **13:39**

Bonjour

non vous pouvez résider dans un pays tiers sans risque de perdre votre carte de résident. Seul les séjours de plus de 3 ans nécessitent l'information et l'autorisation de la préfecture.

Restant à votre disposition